

5393/240

Bruxelles, le 18 novembre 1921.

Monsieur,

La Commission directrice vient d'examiner votre demande en ce qui concerne les oeuvres de feu votre père, et elle regrette de ne pouvoir y réserver une suite favorable, la situation actuelle de nos crédits ne permettant pas d'envisager l'achat des oeuvres proposées et pareille acquisition ne rentrant d'ailleurs pas dans le programme que nous nous sommes tra^evé pour les accroissements de nos collections.

Nous vous remercions toutefois de votre communication et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur VERMEYLEM,
31 rue des Récollets,
LOUVAIN .

5393/240

Bruxelles, le 4 novembre 1921.

Monsieur,

Je reçois votre lettre du 2 courant et la soumettrai, suivant l'usage, à la Commission directrice du Musée lors de sa prochaine séance. Je dois cependant attirer votre attention sur ce point que c'est Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts qui seul peut prendre l'initiative d'acheter pour le Musée, les oeuvres d'artistes vivants ou décédés depuis moins de dix ans. C'est donc à lui qu'il faudrait vous adresser pour ce qui concerne vos oeuvres personnelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Franz VERMEER LEN,
31 rue des Récollets,
LOUVAIN.

Monsieur Thiers Jovart conservateur en chef
des Musees Royaux.

Monsieur

Frappé successivement de deux congestions
cérébrales je ne suis plus en état de travailler et suis
obligé de liquider mes ateliers et de les vendre.

Je viens à cet effet proposer à une vente publique.
Mes ateliers comprennent 1^o les œuvres délaissées par
mon père Francis Kenneghen mort en 1888 et ensuite les
miennes. à la suite d'un concours international
auquel ont participé 63 concourants de tous pays mon père
fut choisi pour faire toutes les sculptures du National Musée
d'Amsterdam et fit ensuite les sculptures de la Centraal
Station de la même ville. Il exécuta un foule de statues
destinées surtout aux églises et plusieurs de ces œuvres méritent
d'être conservées. Je désirerais beaucoup voir figurer une
ou deux de ces œuvres dans un de vos Musées confié à vos soins
et suis tout prêt à les céder même à un prix dérisoire.
Permettez-moi Monsieur le Conservateur de vous adresser
ces travaux à votre attention et de vous demander
d'envoyer quelqu'un apte à en juger avant si ils ne

soient dispersés.

Je suis bien que cette demande ne vous laisse pas
indifférent et vous prie d'agréer avec mes remerciements
anticipés l'assurance de ma respectueuse considération

F. Vermeylen fils

31 rue des Ricollots à Louvain

Louvain le 2 Nov. 1921.